

**MAIRIE DE BARBERAZ**

Affichage le 7 octobre 2009

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
5 octobre 2009**

Le Conseil Municipal de Barberaz s'est réuni le 5 octobre 2009 sous la présidence de Monsieur DUBONNET David, Maire.

**Approbation des Procès Verbaux de la réunion du 07/09/09**

Les Procès Verbaux sont approuvés à l'unanimité.

J P Coudurier indique qu'il souhaiterait que le compte rendu du conseil municipal soit joint aux procès verbaux des délibérations transmis par mail aux membres du conseil municipal.

J P Coudurier indique qu'il tient à remercier les membres du Conseil Municipal de la majorité qui ont pu œuvrer en faveur d'une décision de saisine de l'Inspection d'Académie pour demander le maintien de la classe supprimé à l'école élémentaire Albanne.

Etaient présents : D. DUBONNET - B. PARENDEL - JL. GIANNELLONI - A. CARPE - M. GELLOZ - ANGLADE J. - C. MERLOZ - G. BRULFERT - X. COTTIN - C. CORSINI - JP. NORAZ - D. DAVID - MH. GRENECHE - GUILLERMIN M. - FETAZ Y. - C. BLANC - BRINGOUD M. - GIRERD-POTIN ME. - DIVERCHY D. - GODDARD D - LABIOD P - DEGANIS - JP. COUDURIER formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. BOHORQUEZ - F. VIVET - P. DELBOS - R. EYMARD qui ont donné procuration à C. Corsini - M. Deganis - M. Gelloz - B. Parendel

Guillaume BRULFERT a été élu secrétaire de séance.

**RAPPORT D'ACTIVITES CHAMBERY METROPOLE 2008**

Conformément à la législation sur la transparence des services publics et à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Locales, le maire présente le rapport général 2008 de Chambéry métropole.

Ce rapport est consultable en Mairie et sur le site Internet de Chambéry métropole (rubrique intercommunalité - services et missions- rapport d'activités)

Conformément aux articles D2224-3 et D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement fait également l'objet d'une communication.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2008 de Chambéry métropole.

Le rapport est tenu à disposition du public en Mairie.

**RAPPORT D'ACTIVITES DU SDES 2008**

Conformément à la législation sur la transparence des services publics et à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le maire présente le rapport d'activités 2008 du Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2008 du SDES.

Ce document est tenu à la disposition du public en Mairie.

**DESIGNATION D'UN CONSEILLER AU SEIN DES COMITES CONSULTATIFS « Travaux Environnement Sécurité » et « Urbanisme »**

Le Maire rappelle que par délibération du 06/05/08 le Conseil Municipal a approuvé la création de :

- 2 commissions:
- 10 comités consultatifs sur les thèmes suivants :

Les comités consultatifs sont composés de 6 membres du conseil municipal dont 1 de la minorité et de membres extérieurs.

Suite à la démission de Monsieur Albert Vellard en date du 28/08/09, il convient de le remplacer au sein des comités consultatifs dont il était membre, à savoir : le comité consultatif « Travaux-Environnement-Sécurité » et le comité consultatif « Urbanisme ».

Jean Pierre Coudurier renouvelle la demande de la minorité d'intégrer les comités de pilotage PLU et Centre Bourg. Le Maire rappelle que les élus de la minorité sont représentés au sein du comité consultatif qui est systématiquement informé des réflexions des comités de pilotage qui lui sont soumises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- Jean Pierre Coudurier comme membre élu du comité consultatif « Travaux Environnement Sécurité ».

- Michel Deganis comme membre élu du comité consultatif « Urbanisme ».

**AVENANT A LA CONVENTION DE CONCESSION PASSEE AVEC GRDF**

Le Maire indique que par délibération du 29/05/2007, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement, pour une durée de 30 ans, du contrat de concession avec Gaz réseau Distribution France pour la distribution du gaz sur le territoire de la Commune.

Suite au décret du 28/07/2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel, GrDF a soumis aux communes signataires d'une convention de concession, un projet d'avenant visant à intégrer:

- la faculté offerte aux autorités concédantes de contribuer financièrement aux raccordements de nouveaux clients lorsque leurs rentabilités ne sont pas assurées ; il s'agit là d'une possibilité et non d'une obligation.
- une modification des règles d'application du droit de suite.
- une modification du taux d'actualisation entrant dans le calcul du taux de rentabilité calculé par GrDF pour tout nouveau raccordement.
- une mise à jour des prescriptions techniques de GrDF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de l'avenant présenté.

**INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES MUSICALES DANS LES ECOLES – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ADMS**

M. Guillermin rappelle qu'une provision de 13 000 € a été inscrite au BP 2009 afin de financer un projet de pratique musicale sur le territoire communal incluant des interventions en milieu scolaire.

Suite aux différents contacts pris par Madame Carpe elle-même avec l'Association Danse et Musique en Savoie et après présentation du projet aux Directeurs d'Ecole en juin 2009, M. Guillermin précise qu'un projet de convention a été élaboré.

Cette convention porte sur le financement par la commune de 5 heures de pratiques musicales par semaine scolaire.

Le montant de l'intervention a été évalué à 6 996 € pour la période d'octobre 2009 à juin 2010.

Le Maire indique que toutes les écoles seront concernées par cette action à raison d'une heure par semaine en maternelle et d'une heure trente par semaine en élémentaire.

Le Maire précise que ce projet entre dans le cadre du schéma départemental pour la culture et qu'un avis favorable a été rendu par l'Inspection Académique.

D. Diverchy indique qu'il trouve cette action intéressante, mais regrette qu'une mission de coordination soit facturée à la Commune.

A. Carpe précise qu'elle partage ce point de vue et indique que cette mission fait toutefois partie du dispositif et est facturée à toutes les Communes.

JP Coudurier souhaite connaître la cohérence entre l'intervention de l'association de l'Atelier et cette action menée avec l'ADMS.

A. Carpe rappelle que l'association l'Atelier n'intervient pas dans les écoles.

M. Deganis souligne que ce projet avec l'ADMS lui paraît plus abouti que celui présenté lors de la dernière réunion du conseil municipal concernant l'association l'Atelier.

A. Carpe rappelle qu'il faut bien distinguer la pratique musicale en milieu scolaire, dispositif d'une politique départementale de l'action d'une association, en l'occurrence, l'Atelier qui, comme toutes les associations communales, a été sollicitée pour participer aux animations de la Commune.

JP Coudurier souligne que la convention avec l'Atelier prévoyait « d'ouvrir gratuitement au public scolaire ou autre des moments musicaux (...) quelques mercredis ou samedis après-midi » et que cette mention est de nature à entretenir une confusion avec l'action conduite dans les écoles.

A. Carpe rappelle que les interventions de l'Atelier ne concernent pas le temps scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la convention présentée avec l'ADMS.

**INSTRUCTION DES CERTIFICATS D'URBANISME – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME**

Le Maire informe le conseil municipal que la première convention avec les services de l'Etat a été signée le 28 mars 1984. Depuis, de nombreuses modifications ont été apportées.

Depuis la réforme des autorisations du droit des sols de 2007, la DDE, devenue la DDEA entre temps, a eu pour pratique d'instruire les certificats d'urbanisme d'information (CUa) pour les communes qui le demandaient.

Les certificats d'urbanisme de simple information (CUa) sont depuis 2007 les anciens renseignements d'urbanisme.

Le souhait d'une harmonisation des pratiques d'instruction des autorisations d'urbanisme à l'échelon régional, associé au recentrage des politiques publiques prioritaires dont la DDEA à la charge et à la fusion de la DDE et la DDAF, ne lui permet plus d'être en mesure d'instruire les CUa. De ce fait, les services de la DDEA demandent aux communes de prendre en charge l'instruction des CUa. Un avenant est proposé afin d'apporter les nouvelles modalités d'instruction.

La DDEA continuera à instruire les certificats d'urbanisme opérationnels (CUB), déclarations préalables (DP), permis de construire (PC), permis de démolir (PD) et permis d'aménager (PA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant présenté.

### **AUTORISATION DE CONSTRUIRE POUR UN ABRI AUX ATELIERS DES SERVICES TECHNIQUES**

Le Maire rappelle qu'une opération de création d'un abri de stockage à proximité des ateliers municipaux a été inscrite au BP 2009 pour un montant de 9 500 €.

Le projet nécessite le dépôt d'une déclaration préalable.

Le Maire indique que ce projet permettra de rendre plus propre et organisé le terrain attenant aux ateliers municipaux.

JP Coudurier souhaite savoir si cet abri sera bien étanche.

Le Maire indique que l'abri sera du même type que celui existant à côté du bureau des services techniques mais avec plus d'espaces de stockage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer une déclaration préalable.

### **DECISION MODIFICATIVE N° 3**

JL Giannelloni présente au conseil municipal le contenu de la décision modificative n° 3.

#### **Écritures concernant l'opération Route des Gotteland (opération 28)**

Récupération de la TVA sur les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques par voie fiscale et non par la voie du FCTVA à hauteur de 6 534,68 €.

Cette opération induit l'inscription d'une recette supplémentaire de 6 535 € sur l'exercice.

**Inscription de dépenses nouvelles sur l'opération 22 Voiries Diverses pour l'installation de containers semi enterrés :**

- chemin des Prés au niveau de la maison du stade : 2 containers Ordures Ménagères de 5000 litres, 1 container Collecte sélective de 5000 litres, 1 container verre de 3000 litres.

- sur le parking de la route de la Villette : 2 containers Ordures Ménagères de 5000 litres; 1 container Collecte Sélective de 5000 litres, 1 container verre de 3000 litres.

- Impasse de la sous station : projet de mise en place d'une aire à containers semi enterrés (3 containers Ordures ménagères, 2 containers Collecte sélective, 1 container verre) conjointe aux bâtiments des Roseaux, de l'Orée du Bois et des Cerisiers.

Compte tenu des 7000 € inscrits au budget, 23 600 € supplémentaires sont nécessaires pour financer ces travaux.

JL Giannelloni précise que cette dépense nouvelle pourra être équilibrée par :

- l'inscription de recettes nouvelles à hauteur du financement de Chambéry métropole soit 14 000 €, correspondant à 1 000 € de subvention par conteneurs.
- l'inscription de la recette supplémentaire de 6 535 € correspondant à la récupération de TVA par voie fiscale évoquée plus haut
- les 3 065 € pourront être prélevés sur les crédits restant disponibles sur l'opération voiries diverses.

JP Coudurier indique qu'il souhaite qu'une réflexion puisse être conduite pour l'installation de ce type d'air à conteneurs au niveau des Myosotis.

Il souligne que l'aire existante déborde fréquemment et diffuse les photos que lui a transmise une administrée.

JP Coudurier suggère de différer l'amélioration esthétique des transformateurs prévus au BP 2009 afin de financer ce projet.

C. Merloz rappelle que ce type d'opération est soumise à l'approbation de Chambéry métropole qui établit chaque année une programmation.

Le Maire remercie JP Coudurier d'avoir attiré l'attention du conseil municipal sur ce point.

D. Diverchy souligne l'écart entre le montant inscrit au BP 2009 et le coût réel de l'opération et indique qu'à ce titre, il s'abstiendra.

Le Maire rappelle que la création de l'aire de l'impasse de la Sous Station n'était pas prévue mais a dû être envisagée du fait de l'absence de conteneurs pour l'immeuble des Cerisiers.

Il précise que, cette fois, la municipalité a veillé à ce que l'autorisation de construire délivrée pour les immeubles rue des Belledonnes intègre la création d'aires à conteneurs semi enterrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 3 abstentions (D. Diverchy – M. Deganis – F. Vivet) et 24 pour :

- approuve la Décision Modificative n° 3 ci-jointe,
- autorise le Maire à signer la convention tripartite avec Chambéry métropole et l'OPAC de la Savoie concernant l'aire de l'impasse de la Sous Station.

### **IMPUTATION DES DEPENSES DE REFECTION DE PEINTURE DES ECOLES EN INVESTISSEMENT**

JL Giannelloni précise que 2 opérations de réfection de peinture dans les écoles Concorde et Albanne ont été inscrites au BP 2009 en section d'investissement et réalisées dans le courant de l'été.

Ces travaux ont représentés

- 18 600 € pour l'école Concorde

- 15 000 € pour l'école Albanne

Lors du mandatement de la dépense, Madame la Trésorière de Challes les Eaux a refusé de passer ces mandats en section d'investissement au motif que la réglementation ne permet pas d'imputer en dépenses d'investissement des travaux de peinture intérieure qui sont considérés quel qu'en soit le montant, comme des dépenses d'entretien ou de rénovation.

Lors de l'élaboration du budget, ces dépenses ont cependant bien été jugées comme des améliorations apportées aux bâtiments induisant une diminution de la consommation énergétique et une augmentation de leur durée de vie et en tant que telles ont été portées en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 5 abstentions (M. Deganis – JP Coudurier – D. Goddard – P. Labiod – F. Vivet) et 22 pour approuve que les travaux de peintures réalisés dans les écoles Concorde et Albanne ont bien le caractère d'un programme d'amélioration des bâtiments existants et qu'à ce titre il peuvent faire l'objet d'une imputation en section d'investissement.

### **Questions diverses**

- **Désignation d'une conseillère déléguée à la Petite Enfance et d'une conseillère référente pour les conseils d'école**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la désignation de Mme Yvette Fetaz en tant qu'adjointe déléguée à la Petite Enfance et de Mme Marie Elisabeth Girerd Potin en tant que conseillère référente aux conseils d'école.

- **Etanchéité Galerie de la Chartreuse**

Le Maire informe le conseil de la requête du syndicat des Copropriétaires de la Galerie de la Chartreuse demandant au Tribunal de Grande Instance d'ordonner une expertise judiciaire en vu de déterminer la cause des désordres intervenus sur la dalle de circulation suite à la réfection de l'étanchéité intervenue en 2007.

La date de l'audience a été fixée au 06/10/09.

Me Liochon représentera la commune dans le cadre de ce dossier.

- **Antenne relais de radiotéléphonie pour SFR**

La société SPIE est entrée en contact avec la Commune dans le cadre de son projet d'installation d'une antenne relais de radiotéléphonie sur une parcelle située le long de la route d'Apremont.

La parcelle appartient au Département. Un courrier a été adressé au Président du Conseil Général afin de l'informer de l'avis défavorable de la commune concernant ce projet.

- **Point sur les travaux et opérations d'aménagement en cours**

Le Maire informe le Conseil de l'état d'avancement des opérations d'investissement encours :

- Les opérations d'élargissement du Chemin du Sous Bois de la Coche et de confortement du chemin de la Fontaine de Diez sont achevées.  
M Deganis souligne que des déblais provenant des travaux ont été déposés chez un riverain M Biasi ; il souhaite savoir si l'économie réalisée par l'entreprise pour l'évacuation des matériaux sera déduite de la prestation facturée par l'entreprise.  
Le Maire indique que des précisions seront apportées par le Directeur des Services Techniques concernant ce point.
- Parc de loisirs : une table de ping-pong a été installée.
- Etude sur l'extension de la mairie : l'étude réalisée par le CAUE a été remise à la Mairie. Elle conclue à un intérêt financier et architectural pour un projet de réhabilitation ; le m2 de réhabilitation étant estimé moins cher que celui du neuf. De plus la conservation du bâtiment permettrait l'ouverture au public pendant la

création de l'extension. Tout ceci permettrait une réduction des coûts de 30 à 50 % en comparaison à du neuf. Le Maire indique que la mairie a été conçue par les architectes Fournier, Chappis et Berthe en 1952, il précise que Laurent Chappis a été l'auteur de constructions qui ont marquées la période notamment avec le plan de Courchevel.

D Diverchy s'étonne de l'écart annoncé entre la construction neuve et la réhabilitation et souligne que l'ouverture au public et le travail des salariés dans un bâtiment en cours de restructuration est une opération délicate et inconfortable pour ceux-ci.

- Centre Bourg

M Deganis souhaite avoir des informations sur l'avancement des travaux du Comité de pilotage. Le Maire indique que le cabinet d'étude réalise actuellement la phase de diagnostic et n'a pas pour l'heure rendu ses résultats.

- Devenir du bâtiment de Chantal Mauduit

M Deganis interroge le Maire quant au devenir de l'ancienne école du haut.

Le Maire indique qu'un groupe de travail va être constitué afin d'envisager différents projets pour la réaffectation du bâtiment.

#### - Animation

Le Maire rappelle que les journées des talents se sont déroulées les Samedi 03 et Dimanche 04/10 à la salle polyvalente, il dresse un bilan très positif de cette animation et remercie l'ensemble des personnes qui se sont investies et ont permis son bon déroulement et en particulier Mme Guillermin et Mme Carpe et l'ensemble du CAB.

#### - Marché

Le Maire informe de l'arrivée prochaine d'un boucher sur le marché hebdomadaire.

#### - Transport

- Transport scolaire : Le Maire informe le CM que suite aux demandes d'inscriptions nouvelles au service du Transport Scolaire, Chambéry métropole a mis en place un deuxième bus pour assurer le service.

J P Coudurier indique que ce nombre d'inscriptions aurait pu être anticipé. Le Maire rappelle le contexte : en février 2009 Chambéry métropole avait alerté la commune de la très faible fréquentation du service et avait évoqué de supprimer ce service si cette situation n'évoluait pas ; c'est suite aux actions de sensibilisation de la commune et à la décision de prise en charge par le CCAS de 50% des abonnements que la fréquentation a progressivement augmenté. Les inscriptions supplémentaires ne se sont faites qu'à la rentrée.

M Deganis souligne que le bus de la commune n'est pas utilisé pour ce transport. Le Maire précise que le STAC qui gère ce transport a mis le bus de la ligne 26 en renfort et que celui de la commune sert aux déplacements des classes des deux écoles pour leurs activités extérieures.

M Deganis souhaite connaître le kilométrage réalisé par le bus communal.

A Carpe rappelle que le bus a été mis à disposition de l'AMEJ dans le cadre de l'organisation du centre de loisirs en juillet et août, cette utilisation a représenté 5000 km.

- Transport en commun :

P Labiod souligne que malgré le nombre important de constructions nouvelles route de Challes, la desserte en transport en commun reste insuffisante.

**Administration générale****- Grippe H1N1**

Le Maire informe des actions mises en œuvre dans le cadre de l'alerte à la pandémie de grippe :

- les écoles ont été dotées de distributeurs d'essuie mains papier en remplacement des torchons jusque là en place et moins hygiéniques.
- des masques et du gel hydro alcoolique ont été distribués aux agents de la collectivité

**- Recrutement du Directeur des Services Techniques**

Le Maire informe que sur 22 candidatures reçues, 8 CV ont été prés sélectionnés, 6 candidats seront reçus en entretien le 16/10/09.